



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2025-001

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Christian CHILLI.

Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Absents : Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 11  
Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

### CREATION D'UN MUSEE DES ECRITURES : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser un Musée sur le thème des Ecritures dans l'espace et dans le temps : depuis la proto-écriture jusqu'à nos écritures contemporaines.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emplacement du musée est prévu dans un bâtiment communal qui était utilisé comme garage pour le service technique de la commune. Ce bâtiment en pierres est situé près de « La Roche Aiguille », monument classé, dans le centre du village avec des places de parking à proximité.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-007 du 23 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'un Musée des Ecritures et a décidé de confier une mission de conseil pour la création du musée au CAUE du Var pour un montant de 1 375€ HT soit 1 650€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-065 du 28 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif de 500 000€ HT soit 600 000€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas eu de réponse à la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-001 du 01 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de l'étude du projet architectural et scénographique du Musée des Ecritures ; et la conception du dossier de présentation par Madame Maddalena GIOVANNINI, architecte scénographe, pour un montant de 7 550€ HT soit 9 060€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-027 du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif de 500 000€ HT soit 600 000€ TTC, a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional P.A.C.A. d'un montant de 250 000 € pour l'année 2022 et a autorisé le lancement d'une consultation pour le choix des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-052 du 26 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'Architecte DPLG scénographe muséographe Madame Maddalena GIOVANNINI pour un montant de 67 500€ HT soit 81 000€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-053 du 26 juillet 2022, le Conseil Municipal a réévalué le montant des travaux à 557 500€ HT soit 669 000€ TTC et a modifié sa demande de subvention de l'année 2022 auprès du Conseil Régional P.A.C.A. afin de solliciter une aide financière d'un montant de 150 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional P.A.C.A. n'a pas accordé de subvention pour ce projet en 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-054 du 26 juillet 2022, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2022 d'un montant de 200 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var a accordé une subvention d'un montant de 200 000€ pour l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-080 du 03 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif réévalué de 750 000€ HT soit 900 000€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023 d'un montant de 250 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a accordé une subvention d'un montant de 225 000€ pour l'année 2023.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-038 du 02 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif modifié de 782 000€ HT soit 938 400€ TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2023 d'un montant de 200 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var n'a pas accordé de subvention pour ce projet en 2023.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-039 du 02 mai 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2023 d'un montant de 200 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale des Affaires Culturelles n'a pas accordé de subvention pour ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-082 du 05 décembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional P.A.C.A. pour l'année 2024 d'un montant de 200 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional P.A.C.A. n'a pas accordé de subvention pour ce projet en 2024.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-083 du 05 décembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2024 d'un montant de 200 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var a accordé une subvention d'un montant de 100 000€ pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-056 du 25 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 du MAPA 2022-002 de Madame Maddalena GIOVANNINI, Maître d'œuvre, pour un montant supplémentaire de 27 000€ HT soit 32 400€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre-expert Martial CLARET a réalisé le relevé topographique pour un montant de 3 529.80€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SUD EST DIAGNOSTIC a réalisé le diagnostic amiante pour un montant de 631.20€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société OGEO a réalisé l'étude de sol pour un montant de 4 920€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de contrôle QUALICONSULT réalise la mission Coordination Sécurité Santé pour un montant de 3 910€ HT soit 4 692€ TTC et la mission Contrôle Technique pour un montant de 7 524€ HT soit 9 028.80€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux référencé n°2024-002 « Création d'un Musée des Ecritures du Monde » a été lancé le 27 septembre 2024 et l'analyse des offres a été confiée au maître d'œuvre Madame GIOVANNINI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a décidé dans sa séance du 29 octobre 2024 de lancer une négociation avant attribution pour les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de ce programme et de consulter une entreprise pour les lots 1 et 2 déclarés infructueux en raison d'absence d'offre.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-080 du 22 septembre 2020, le Conseil Municipal a confié à Monsieur le Maire la délégation suivante : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » et Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024 020 du 9 avril 2024 l'opération « Création d'un Musée des Ecritures du Monde » a été inscrite au budget communal exercice 2024 pour un montant de 966 871,00 euros TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-081 du 03 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif modifié de 794 500€ HT soit 953 400€ TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2025 d'un montant de 100 000€.

Monsieur le Maire précise que les négociations et la consultation ont été effectuées sur une plateforme de marchés publics avec une réception des offres le 6 janvier 2025 à 12 heures.

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 13 janvier 2025, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 : Désamiantage – Charpente – Couverture : DRAGUI CONSTRUCTION pour 101 252,00 euros HT soit 121 502,40 euros TTC,

LOT 2 : Curage – Gros Œuvre – Maçonnerie – Façades – VRD : DRAGUI CONSTRUCTION pour 140 792,00 euros HT soit 168 950,40 euros TTC,

LOT 3 : Menuiseries extérieures – Serrurerie : NOUVELLE TECHNIQUE DU BATIMENT pour 51 733,00 euros HT soit 62 079,60 euros TTC,  
LOT 4 : Cloisons – Doublage – Faux plafond – Menuiseries intérieures – Agencement : GHIGO Nicolas pour un montant de 43 385,00 euros HT soit 52 062,00 euros TTC,  
LOT 5 : Sols souples – Peinture – Nettoyage : SEB VITA PEINTURE pour un montant de 29 025 ,50 euros HT soit 34 830,60 TTC,  
LOT 6 : Electricité : CFO – CFA : DEVILETTE pour un montant de 56 152,04 HT euros soit 67 382,45 euros TTC  
LOT 7 : CVC – Plomberie : GASQUET pour un montant de 49 990,82 euros HT soit 59 988,98 euros TTC  
LOT 8 : Plateforme élévatrice : ERMHES pour un montant de 26 282,41 euros HT  
MONTANT HT soit 27 727,94 euros TTC

Montant total négocié des travaux : 498 612,77 euros HT soit 594 524,37 euros TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix des entreprises pour un montant total de 498 612,77 euros HT soit 594 524,37 euros TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits ont été inscrits au budget de la commune exercice 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

